

SECTEUR DE FORMATION 02 – AGRICULTURE ET PÊCHES

**GRANDES CULTURES
(DEP 5254)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
(À VENIR) Tableaux d'harmonisation interordre	
Grandes cultures et Gestion et technologies d'entreprise agricole Gestion et technologies d'entreprise agricole et Grandes cultures	
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Grandes cultures et Production animale.....	5
Production animale et Grandes cultures	7
Grandes cultures et Production horticole	8
Production horticole et Grandes cultures	9

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Grandes cultures* (DEP 5254) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Grandes cultures* (DEP 5254) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivant :

- Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC 152.B0);
- Production animale (DEP 5354);
- Production horticole (DEP 5348).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie, et les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Grandes cultures
2001

Programme de destination : Production animale
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Grandes cultures peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production animale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures		Production animale 2016 DEP – 5354 20 compétences, 1 215 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
204643	Conduire de la machinerie agricole	201622	Conduire un tracteur
204664	Récolter et entreposer les plantes fourragères	201654	Récolter des produits végétaux
et			
204695	Récolter les grains		
204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	201746	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles
et			
204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs		
204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol	201684	Effectuer la préparation primaire du sol
204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc	201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole
204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments	201754	Entretien des bâtiments et de l'équipement agricole intégré
204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures	201776	Entretien des cultures
et			
204793	Inspecter les cultures		
et			
204804	Entretien une culture		

204785	Planter une culture	201764	Planter des cultures
204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole

Programme de provenance : Production animale
2016

Programme de destination : Grandes cultures
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production animale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Grandes cultures, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production animale 2016 DEP – 5354 20 compétences, 1 215 heures		Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
201592	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à la biosécurité en milieu agricole	204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
201622	Conduire un tracteur	204643	Conduire de la machinerie agricole
201746	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles	204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
		et	
		204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs
201684	Effectuer la préparation primaire du sol	204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol
201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole	204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc
201754	Entretien des bâtiments et de l'équipement agricole intégré	204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments
201776	Entretien des cultures	204772	Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures
		et	
		204793	Inspecter les cultures
		et	
		204804	Entretien une culture
201764	Planter des cultures	204785	Planter une culture
201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole	204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi

Programme de provenance : Grandes cultures
2001

Programme de destination : Production horticole
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Grandes cultures peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production horticole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures		Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole
204643	Conduire de la machinerie agricole	203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur
204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	203808	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole
et			
204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc		
et			
204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs		
204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole

Programme de provenance : Production horticole
2015

Programme de destination : Grandes cultures
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production horticole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Grandes cultures, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures		Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole	204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur	204643	Conduire de la machinerie agricole
203755	Effectuer la préparation primaire du sol	204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol
203808	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole	204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
		et	
		204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc
		et	
		204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs
203815	Entretien des infrastructures liées à la production horticole	204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments
203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole	204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi